

INSERTIONS.

Publication

concernant

les mesures contre le *Doryphora decemlineata*.

D'après une communication de la Légation suisse à Berlin, le Doryphora, dont la présence avait été constatée officiellement sur des champs de pommes de terre à Mülheim près Cologne, a déjà été détruit par le feu, au moyen de paille et de pétrole. L'enquête à laquelle il a été procédé après cette opération a démontré que l'insecte était complètement détruit, dans toutes ses phases de développement. Ensuite de cette nouvelle, d'après laquelle on peut considérer que le danger de la propagation de ce fléau en Suisse est écarté pour le moment, le Département fédéral de l'Intérieur a décidé de ne pas prendre de mesures de sûreté extraordinaires, actuellement du moins.

Berne, le 30 juin 1877. [3].

Le Département fédéral de l'Intérieur.

Mise au concours.

La place de *correspondant-traducteur* en langue française au Commissariat des guerres central, avec un traitement annuel de fr. 2200 à fr. 2800, est mise au concours.

Les postulants à cette place doivent adresser leur demande, accompagnée des certificats de capacité nécessaires, au Département militaire fédéral, d'ici au 20 juillet prochain.

Berne, le 27 juin 1877. [3].

Le Département militaire fédéral.

Mise au concours.

L'administration soussignée est chargée par le Département militaire fédéral de faire l'acquisition des effets suivants, qu'elle met au concours. Les fournisseurs, dont les adresses ne nous sont pas encore connues ou qui n'auraient pas reçu de formulaires d'offres de livraison jusqu'au 10 du mois courant, sont priés de nous en demander, en désignant le groupe sur lequel ils désirent faire des offres.

Les offres doivent être entre nos mains d'ici au 5 août.

Les termes de livraison commencent le 15 janvier et finissent le 15 novembre 1878.

Les prix doivent être faits franco d'emballage et de port à la station de chemin de fer la plus proche du fournisseur.

Le renvoi du matériel d'emballage ainsi que du rebut se fait aux frais des fournisseurs.

Les modèles peuvent être consultés au bureau de notre administration.

Les ordonnances sont fournies par le Commissariat fédéral des guerres (administration des règlements). Les dessins et descriptions des articles désignés par * sont envoyés sur demande, contre remboursement du prix de revient, par notre administration.

Les pièces que l'administration livre aux fournisseurs (tels que garnitures, arçons, cordages, etc.) leur seront adressées gratuitement et franco à la station de chemin de fer destinataire.

De plus amples renseignements sont donnés par les formulaires d'offres de livraison.

	Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
I ^{er} groupe.	10,145	bretelles de fusil.	*
>	12,300	ceinturons.	*
>	2,155	porte-sabre-scie, simples.	*
>	1,640	porte-sabre-scie avec boucleteau porte-baïonnette.	*
>	9,250	porte-fourreaux de baïonnettes.	*
>	9,250	fourreaux de baïonnettes.	*
>	1,640	fourreaux de baïonnettes avec passant pour fourreau de sabre.	*
>	10,145	gibernes d'infanterie.	*
>	370	gibernes pour dragons.	*

	Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance. dessin ou modèle.
I ^r groupe.	80	gibernes pour guides.	*
»	32	ceinturons avec dragonnes, pour officiers.	Modèle.
»	370	ceinturons avec dragonnes, pour dragons.	*
»	945	ceinturons avec dragonnes, pour guides et train.	*
»	330	bandoulières de mousquetons.	*
»	80	fourreaux de revolvers.	*
»	142	banderoles et cuissières.	Modèle.
»	70	sacoches de fourriers d'infan- terie.	»
»	95	sacoches de fourriers de ca- valerie.	»
»	336	sacoches de trompettes	»
»	85	courroies de trompettes.	»
»	600	sacs à pansement.	»
»	600	courroies de bidons pour brancardiers.	»
II ^e groupe.	200	équipements complets de che- vaux d'officiers: selle avec gar- nitures de tête, sacoches de devant et de derrière, cour- roies de charge, sangles, cour- roies de charge, sangles, étri- vères, étriers et housses. L'administration livre gratis les feutres des housses.	Ordon. du 24 avril 1874.
»	450	équipements complets de che- vaux pour cavalerie: selle avec garnitures de tête, sacoches, courroies de charge, sangles, étrivères, housses, sacoches à munition de réserve, po- chettes à clous. (L'adminis- tration livre gratis l'arçon avec faux-siège, le tissu pour la sangle, le drap et le feutre pour housses, coussi- nets et garnitures des bandes les étriers, les mors et la gour- mette avec crochets.)	Ordon. du 3 février 1875.
»	200	malles pour équipements de chevaux d'officiers.	Modèle.
»	450	faux-sièges, tendus sur les arçons.	Ordon. du 3 février 1875.
»	450	tissus de chanvre pour san- gles de selles de cavalerie.	» » » »
»	330	fourreaux de mousquetons.	» » » »
»	80	sacoches de revolvers.	» » » »
»	23	sacoches d'ouvriers.	» » » »

	Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
II ^e groupe.	650	licous d'écurie.	Ordon. du 3 février 1875.
»	650	sangles d'écurie.	» » » »
»	650	musettes.	» » » »
»	450	sacs à avoine.	» » » »
»	450	paires filets à fourrage.	» » » »
»	1,460	cordes à fourrage.	» » » »
»	1,660	couvertes de chevaux.	Modèle.
»	650	époussettes en forme de poches.	Ordon. du 3 février 1875.
»	536	époussettes pour chevaux d'artillerie.	Ordon. du 27 mars 1876.
»	920	musettes pour chevaux d'artillerie.	» » » »
»	536	sacs à avoine pour chevaux d'artillerie.	Modèle.
»	1,008	sangles d'écurie pour chevaux d'artillerie.	Ordon. du 24 avril 1874
»	800	tissus en chanvre pour sangles de paquetage.	Ordon. du 27 mars 1876.
»	150	tissus en chanvre pour sangles de selles du train.	Ordon. du 24 avril 1874.
»	65	fissus en chanvre pour sangles de selles de sous-officiers d'artillerie.	» » » »
III ^e groupe.	15	Fourragères pour sous-officiers de dragons.	D'après modèle.
»	10	Fourragères pour sous-officiers de guides.	» »
»	251	cordons de trompettes, en 3 couleurs.	» »
»	336	cordons d'embouchure, en 3 couleurs.	» »

Galons de sous-officiers.

a. Fusiliers.

»	50 paires pour sergents - majors, argent fin	Modèle d'après le règlement sur l'habillement du 24 mai 1875.
»	50 paires pour sergents - majors, argent mi-fin.	» »
»	40 paires pour fourriers, argent fin.	» »
»	40 paires pour fourriers, argent mi-fin.	» »
»	500 paires pour sergents, argent fin.	» »
»	500 paires pour sergents, argent mi-fin.	» »

Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
III ^e groupe. 1,600 paires	pour caporaux, laine blanche.	Modèle d'après le règle- ment sur l'habillement du 24 mai 1875.;

b. *Carabiniers.*

»	25 paires pour sergents-majors, or fin.	»	»
»	25 paires pour sergents-majors, or mi-fin.	»	»
»	15 paires pour fourriers, or fin.	»	»
»	15 paires p ^r fourriers, or mi-fin.	»	»
»	60 paires pour sergents, or fin.	»	»
»	60 paires pour sergents, or mi-fin.	»	»
»	250 paires pour caporaux, laine jaune.	»	»

c. *Cavalerie.*

»	10 paires pour maréchaux-des- logis chefs, argent fin.	»	»
»	20 paires pour maréchaux-des- logis chefs, argent mi-fin	»	»
»	10 paires pour fourriers, argent fin.	»	»
»	20 paires pour fourriers, argent mi-fin.	»	»
»	40 paires pour maréchaux-des- logis, argent fin.	»	»
»	80 paires pour maréchaux-des- logis, argent mi-fin.	»	»
»	200 paires pour brigadiers, laine blanche.	»	»

d. *Artillerie.*

»	30 paires pour sergents-majors, or fin.	»	»
»	60 paires pour sergents-majors, or mi-fin.	»	»
«	25 paires pour fourriers, or fin.	»	»
»	50 paires pour fourriers, or mi-fin.	»	»
»	200 paires pour sergents, or fin.	»	»
»	400 paires pour sergents, or mi-fin.	»	»
»	400 paires pour brigadiers du train, laine orange.	»	»
»	1,200 paires pour appointés, laine orange	»	»

Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance dessin ou modèle.
<i>e. Génie.</i>		
III ^e groupe.	10 paires pour sergents-majors, or fin.	Modèle d'après le règlement sur l'habillement du 24 mai 1875.
»	20 paires pour sergents-majors, or mi-fin.	» »
»	10 paires pour fourriers, or fin.	» »
»	20 paires pour fourriers, or mi-fin.	» »
»	55 paires pour sergents, or fin.	» »
»	110 paires pour sergents, or mi-fin.	» »
»	300 paires pour caporaux, laine orange.	» »
<i>f. Troupes d'administration.</i>		
»	10 paires pour fourriers, argent fin.	» »
»	20 paires pour fourriers, argent mi-fin.	» »
»	40 paires pour sergents, argent fin.	» »
»	80 paires pour sergents, argent mi-fin.	» »
IV ^e et V ^e groupes.	532 sabres d'officiers.	Modèle.
»	1,315 sabres pour troupes montées.	»
»	3,800 sabre-scies.	»
»	142 tambours avec bretelle et une peau de réserve, sans ba- guettes.	Ordonnance 1868.
»	142 paires de baguettes en bois d'ébène.	Modèle.
»	85 cornets.	»
»	136 bugles.	»
»	30 trompettes-basses.	»
»	39 altos.	»
»	30 barytons en si-B.	»
»	16 barytons en mi-B.	»
»	50 haches de campagne pour sous-officiers de cavalerie	Ord. du 3 février 1875.
»	600 bidons pour brancardiers, sans courroie.	Modèle.
»	650 étrilles avec cure-pieds pour la cavalerie.	Ordon. du 3 février 1875.
»	650 brosses.	» »
»	650 brosses à graisse, avec four- reaux.	» »
»	650 boîtes à graisse.	» »
»	536 étrilles pour l'artillerie.	Ordon. du 27 mars 1876.
»	536 brosses.	» »

	Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
IV ^e et V ^e groupes.	536	brosses à graisse avec fourreaux.	Ordon. du 27 mars 1876.
»	536	boîtes à graisse.	» »
»	536	cure-pieds, en acier.	» »
»	1,186	éponges.	Ordon. du 3 février 1875.
»	165	fournitures pour sacoches de fourriers	Modèle.
VI ^e groupe.	64	équipements complets de chevaux de sous-officiers d'artillerie: selle avec garniture de tête y compris un licol d'écurie en cuir, sacoches de devant et de derrière, pochette à clous, courroies de charge, sangle, étrivières et housse. L'administration livre gratis l'arçon sans sangles d'arçon, le tissu pour la sangle, le feutre pour la housse, les coussinets et les garnitures des bandes, les étriers et les mors.	Ordon. du 24 avril 1874.
»	144	selles de train (le siège en peau de veau noire), avec sangle, étrivières et fourreaux de traits.	» »
»	72	paires harnachements à poitrail, pour conduite de la selle, avec garnitures de tête, en cuir brun. (Sans selles et fourreaux.)	Ordon. du 27 mars 1876.
»	400	paires harnachements à poitrail, complets, pour conduite du siège.	» »
»	944	paires traits et allonges.	» »
»	400	cordes tressées en chanvre pour guides.	» »
»	472	havresacs pour chevaux du train.	Ordon. du 24 avril 1874.
»	616	paires courroies de charge.	» »
»	72	fouets pour le train d'artillerie.	» »
»	400	longs fouets pour conduite du siège.	Ordon. du 27 mars 1876.

Berne, le 2 juillet 1877. [3].

Administration du matériel de guerre.
Section technique.

Exposition de fromagerie à Portici.

Règlement pour les exposants étrangers.

1. Les produits de l'industrie du lait et les instruments servant à la fabrication du fromage, de provenance étrangère et présentés par des exposants étrangers, seront aussi admis à l'exposition nationale de fromagerie, qui aura lieu, en octobre de cette année, à l'*École supérieure d'agriculture de Portici*.

2. Les produits et instruments étrangers ne concourront pas avec les produits et instruments nationaux pour les primes, mais ils recevront, suivant leur importance, des *distinctions de mérite*.

Pour ces *distinctions de mérite*, le Ministère de l'Agriculture a décidé qu'il serait délivré

**4 médailles d'or et
6 médailles d'argent.**

3. La Commission chargée de distribuer les *distinctions de mérite* aux produits et instruments étrangers est la même que celle qui délivre les primes aux produits et instruments nationaux. En outre, il pourra lui être adjoint des Commissaires étrangers (un pour chaque nation), dans le cas où les Gouvernements des pays qui prendront part à l'exposition en feraient la demande.

4. Les exposants étrangers qui voudront mettre en vente les objets exposés pourront profiter de la *foire* qui aura lieu à Portici immédiatement après l'exposition, à condition qu'ils désignent, en temps utile, une personne chargée de les vendre pour leur compte et aux conditions fixées par eux.

5. Les producteurs étrangers qui ont l'intention de prendre part à l'exposition italienne de fromagerie devront en adresser directement la déclaration, *dans le courant du mois de juillet prochain*, à l'*École royale supérieure d'agriculture, à Portici (près Naples)*.

6. Les frais de transport des produits et des instruments jusqu'au lieu de l'exposition, ainsi que ceux de retour, sont à la charge des exposants.

Portici, le 30 mai 1877. [3].

Par ordre du Ministère royal de l'Agriculture
et du Commerce,

Le Directeur de l'École royale supérieure
d'agriculture, à Portici :

Ettore Celi.

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Il est dès à présent délivré des billets d'aller et retour entre notre gare de Zurich et les stations de Goldau, Rigi-Klösterli, Staffel et Kulm, de la ligne Arth-Rigi. En même temps, les prix des billets déjà existants pour ladite ligne (à l'exception de ceux des billets circulaires) seront mis en concordance avec les prix actuels de la ligne Arth-Rigi.

Zurich, le 30 juin 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
du Nord-Est suisse.*

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Les taxes, pour *Singen-Winterthour*, du tarif provisoire des marchandises *Winterthour-Main-Neckar* et chemin de fer badois, du 1^{er} février 1876, ainsi que la VI^e annexe au tarif des marchandises Main-Neckar et chemin de fer badois-Nord-Est suisse, du 15 mars 1873, dont la suppression à fin juillet a été annoncée, demeurent applicables encore après le 31 juillet jusqu'à nouvel avis.

Zurich, le 30 juin 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
du Nord-Est suisse.*

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Par suite de l'état de guerre en Roumanie, l'administration du chemin de fer Lemberg-Czernowitz-Jassy supprime, dès le 10 août prochain jusqu'à nouvel avis, les *tarifs spéciaux de céréales* pour les expéditions depuis les stations des *lignes roumaines* (Botosani, Jassy, Leverda, Pascani, Roman, Tirgul-Frumos) pour la Suisse (tarif du 1^{er} novembre 1876) et pour l'Alsace-Lorraine (tarif du 20 octobre 1876). Les taxes pour céréales depuis les autres stations en service direct des tarifs susindiqués, demeurent en vigueur.

Zurich, le 30 juin 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
du Nord-Est suisse.*

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Commis** de poste à Montreux (Vaud). S'adresser, d'ici au 20 juillet 1877, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Commis** de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 20 juillet 1877, à la Direction des postes à Berne.

3) **Commis** de poste à Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 20 juillet 1877, à la Direction des postes à Neuchâtel.

4) **Chargeur** postal à Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 20 juillet 1877, à la Direction des postes à Neuchâtel.

5) **Télégraphiste** à Neuchâtel. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 25 juillet 1877, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

1) **Visiteur** au bureau principal des péages à Moillesulaz (Genève). Traitement annuel fr. 1440, avec part aux recettes provenant de la finance pour expédition en dehors des heures de service réglementaires. S'adresser, d'ici au 12 juillet 1877, à la Direction des péages à Genève.

2) **Commis** de poste à Genève. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1877, à la Direction des postes à Genève.

3) **Dépositaire** postal et facteur à Allaman (Vaud). S'adresser, d'ici au 13 juillet 1877, à la Direction des postes à Lausanne.

4) **Commis** de poste à Lausanne.

5) **Leveur** de boîtes à Fribourg.

6) **Facteur** de lettres à Lucerne.

7) **Trois à quatre apprentis** postaux pour l'arrondissement postal de Lucerne. (Pour les conditions et formalités pour l'admission, voir le n° 22 de la Feuille fédérale, du 12 mai 1877). S'adresser, d'ici au 13 juillet 1877, à la Direction des postes à Lucerne.

8) **Leveur** de boîtes à Neumünster. S'adresser, d'ici au 13 juillet 1877, à la Direction des postes à Zurich.

9) **Facteur** de lettres à Wollerau (Schwyz). S'adresser, d'ici au 13 juillet 1877, à la Direction des postes à St-Gall.

10) **Télégraphiste** à Klosters (Grisons). Traitement annuel fr. 200. plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 17 juillet 1877, à l'Inspection des télégraphes à Coire.

11) **Télégraphiste** à Papiermühle (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 17 juillet 1877, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

12) **Aide** au bureau du matériel de la Direction des télégraphes à Berne. Traitement dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 11 juillet 1877, à la Direction des télégraphes à Berne.

13) **Télégraphiste** à Arzier (Vaud). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 10 juillet 1877, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

14) **Télégraphiste** à Bühler. Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 10 juillet 1877, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

Tableau des trains ayant circulé pendant le mois de Mai 1877 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

Etabli par le Département fédéral des Chemins de fer et du Commerce.

Annexe au n° 31, Feuille fédérale.

1.	2.	3.	4.			7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16. Retards à l'arrivée à la gare destinataire.						26.	27. Cause des retards.						32.	33.	34.	35.	36.	37.	38.	39.	40.	
			Total des trains expédiés.		Nombre total parcouru de										De ces derniers appartenant aux trains ordinaires, directs, omnibus et mixtes.		Ce qui donne en moyenne pour un		Nombre des kilomètres d'essieux parcourus par chaque kilomètre exploité.			Trains directs et omnibus		Trains mixtes		Total des retards.											
Designation des lignes.	Longueur des lignes en exploitation.	Dont à double voie.	Trains express et omnibus.	Trains mixtes.	Trains de marchandises.	Trains express et omnibus.	Trains de marchandises.	Kilomètres de trains.	Kilomètres d'essieux.	Kilomètres de trains.	Kilomètres d'essieux.	Kilomètres de trains.	Kilomètres d'essieux.	Nombre.	Retard moyen.	Nombre.	Retard moyen.	Retard le plus fort.	Nombre.	Retard moyen.	Nombre.	Retard moyen.	Retard le plus fort.	Occasionnés par les retards des correspondances au départ.	Déraillements et rencontres.	Avaries survenues à la machine, ruptures d'essieux, échauffements, etc.	Pendant la marche et dans les stations.	Causes diverses.	Total des retards arrivés sur la ligne même.	par les trains directs et omnibus.	par les trains mixtes.	Par cent.	Par cent.	de trains	d'essieux	Trains directs et omnibus.	Trains mixtes.
Union Suisse ¹⁾ .	307	—	1,775	558	93	5	12	117,996	3,191,737	114,687	3,104,025	49	1,330	10,397	18	13	25	25	2	15	1	35	35	22	2	—	—	20	—	—	0.86	0.71	5,734	153,201	25.3	16.0	
Nord-Est Suisse ²⁾ .	518	76	3,879	1,550	434	20	63	238,049	7,130,109	202,171	5,313,010	41	1,078	13,765	23	14	29	34	18	19	—	27	46	46	2	—	43	—	43	—	—	0.87	0.87	4,702	123,538	28.4	18.6
Rössthal	40	—	155	186	—	8	—	12,583	173,558	12,405	176,222	36	517	4,464	1	20	—	20	—	—	—	46	46	2	—	—	—	—	—	—	0.86	—	6,202	88,111	22.8	19.1	
National Suisse	75	—	496	186	62	1	1	27,187	494,884	25,141	421,704	37	618	6,592	4	12	3	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0.72	3.63	5,028	84,341	28.7	19.3	
Central Suisse ³⁾ .	339	96	1,674	1,093	638	5	—	155,287	4,893,214	137,958	3,688,171	47	1,368	14,440	12	17	26	30	—	2	27	—	30	16	—	—	—	—	—	—	0.52	0.33	9,140	263,441	27.4	18.4	
Raccourcement de Bale	5	—	372	155	—	2	—	1,870	53,530	1,860	53,440	5	144	10,706	2	15	25	25	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	0.32	—	—	—	30	22	
Emmenthal	24	—	155	155	—	11	—	5,651	80,978	5,456	80,292	18	259	3,374	—	—	34	34	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	0.32	—	5,456	80,292	24.3	22	
Jura-Berne-Neuchâtel	325**)	—	1,938	527	155	—	90	95,233	2,020,334	89,630	1,803,040	86	732	6,216	45	13	29	50	12	19	—	28	66	19	—	—	—	—	—	—	1.91	2.92	1,907	38,405	23	15	
Suisse Occidentale ⁴⁾ .	630	48	1,767	1,364	651	12	179	234,896	6,909,341	195,269	4,773,086	62	1,524	10,630	65	14	33	98	36	20	9	46	101	128	10	—	—	—	—	—	3.77	7.48	1,655	40,450	26.4	17.3	
Brünig	9	—	217	124	—	4	—	1,884	21,712	1,488	17,472	7	81	2,412	13	15	45	45	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	—	—	1.38	0.86	496	5,824	16.5	21.3	
Gothard	67	—	372	124	—	—	—	16,368	224,832	16,368	224,832	33	453	3,356	—	—	21	21	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25.7	21.3	
Porrentruy-Delle	12	—	186	186	—	—	—	2,232	47,832	2,232	47,832	12	257	3,986	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27	27
Lausanne-Echallens	15	—	—	256	—	—	—	3,819	40,992	3,730	40,692	15	159	2,733	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17.9	17.9
Horseneck-Heiden	6	—	—	194	—	—	—	1,330	6,665	1,164	6,186	6	32	1,111	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Appenzell	15	—	—	620	—	—	—	5,363	63,694	5,208	61,654	8	99	4,246	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Wädenswil-Einsiedeln	17	—	—	248	—	—	—	5,032	42,184	4,216	36,620	17	148	2,481	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux et chiffres moyens.	2,424	220	12,494	6,983	2,033	156	472	924,750	25,402,096	809,033	19,850,218	42	1,019	10,479	195	14	42	98	85	19	14	44	101	336	81	—	—	255	15	20	1.31	1.82	3,173	77,844	26	17.3	
Au mois correspondant de l'année précédente	2,033	220	13,400	5,337	2,875	67	909	926,122	28,560,423	759,448	20,147,760	40	1,064	13,912	280	13	71	113	70	22	16	57	175	437	93	—	—	344	10	2	1.32	—	2,208	58,509	25.2	19.7	

¹⁾ y compris Wald-Ruh et la ligne du Togggenbourg.
²⁾ y compris les lignes du Bözberg, de Sulgen-Gossau et d'Estreichon-Hirweil.
³⁾ y compris la ligne argovienne du Sud et Wolben-Breuggarten.
⁴⁾ y compris Court-Moulier 6 kilomètres, à partir du 24 mai.
⁵⁾ y compris Jongne-Eclépens, Simplan, Bulle-Romont et les lignes de la Broye.

** Du 1^{er} au 23 mai = 333 kilom. } en moyenne 325 kilomètre.
 Du 24 au 31 mai = 320 " }

^{*)} Ensuite de ce déraillement à la gare de Winterthur, le 28 mai, le train n. n. n. pu être exécuté sur le parcours Winterthur-Rauma.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1877
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.07.1877
Date	
Data	
Seite	406-416
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 653

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.